Créez votre héritage, soutenez leur avenir

Soyez du défi héritage 2025-2026 et aidez les étudiants et les étudiantes dès aujourd'hui.

Vous pouvez planifier l'avenir tout en multipliant votre impact aujourd'hui. En nous informant de votre intention de faire un don par testament à l'Université McGill, vous assurez le déploiement immédiat de 3 000 $ en bourses d'études pour les étudiants dans le besoin.

McGill a le plaisir d'annoncer la création d'un fonds d'encouragement de 450 000 $ pour multiplier les bienfaits des dons successoraux. Ce fonds a été lancé grâce à une généreuse donatrice qui croyait en la mission de McGill et qui voulait soutenir les étudiants dans l'immédiat et dans l'avenir.

Pour la durée de ce défi, chaque personne qui informera McGill de son don futur débloquera 3 000 $ en aide financière pour les étudiants dans le besoin. En participant à cette initiative, vous aurez un impact immédiat sur la vie de nos étudiants. Vous les aiderez ainsi à écrire leur histoire.

Comment y prendre part

1. **Nommez McGill comme bénéficiaire** dans votre testament, votre police d'assurance-vie, votre fiducie résiduaire de bienfaisance ou tout autre arrangement testamentaire **avant le 30 avril 2026.**
2. **Informez-nous de votre don** en remplissant la lettre confidentielle de notification et de reconnaissance.
3. **À la réception de votre lettre, un montant de 3 000 $ sera versé au** Fonds de bourses d'études et viendra immédiatement en aide aux étudiants et étudiantes.

« Un poids m'a été enlevé des épaules. J'ai pu me concentrer sur mes travaux universitaires, qui constituaient ma priorité, ce qui a contribué à améliorer mes notes et à favoriser ma santé mentale. »

Lal Dincer, B.A. 2022, récipiendaire de la bourse Hans Josef et Klaus Jochem

Des dons futurs adaptés à vos objectifs, vos besoins et votre échéancier.

Dons testamentaires

En incluant McGill dans votre testament, vous gardez le contrôle de vos actifs aujourd'hui et faites un monde de différence demain.

Assurance-vie

Désignez McGill comme bénéficiaire d'une police nouvelle ou existante et bénéficiez d'économies d'impôt.

Actifs du régime de retraite

Un choix stratégique qui peut reduire les droits successoraux.

Fiducie résiduaire de bienfaisance

Assurez-vous une source de revenu stable pour vous et vos bénéficiaires tout en ayant un impact à long terme.

Assurez un avenir meilleur. Planifiez votre héritage.

Nous encourageons ceux et celles qui envisagent un don successoral à consulter leurs propres conseillers juridiques, fiscaux et/ou financiers. Le bureau des legs et dons planifiés se fera un plaisir de vous parler et/ou à vos conseillers.

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec :
Legs et dons planifiés de l'Université McGill
1430, rue Peel, Montréal (Québec) H3A 3T3
C. plannedgifts@mcgill.ca
Tél. 514-398-3560
philanthropie.mcgill.ca/types-de-dons/demain

Informations importantes
Nom légal : **Université McGill ou Institution royale pour l'avancement des sciences**
Numéro d'enregistrement à l'Agence du revenu du Canada :
11 912 8981 RR0001
Numéro d'exemption fiscale pour l'IRS aux États-Unis :
EIN-98-6001153

Foire aux questions

Quels dons sont admissibles?

Toutes les intentions documentées sont admissibles. Ces dons peuvent être faits sous forme de dons testamentaires, d'assurance-vie, de fiducies résiduaires de bienfaisance, et d'actifs de régimes de retraite.

Quelle est la durée du défi?

Ce défi durera jusqu'au 30 avril 2026, ou jusqu'à ce que le fonds prévu dans le cadre du défi ait été épuisé.

Puis-je désigner mon don à un programme ou un domaine autre que les bourses d'études?

Oui, votre don successoral peut être dirigé vers n'importe quel domaine approuvé par l'Université. Seuls les 3 000 $ débloqués du fonds prévu dans le cadre du défi seront alloués aux bourses d'études. Si vous avez des désignations précises en tête, nous serons heureux de vous guider. McGill bénéficie particulièrement des dons à sa mission de base.

Comment puis-je subvenir aux besoins de ma famille tout en soutenant McGill?

Il existe plusieurs façons de structurer un don pour atteindre ces deux objectifs, comme en réservant un montant ou un pourcentage pour McGill. D'ailleurs, il peut y avoir des avantages fiscaux intéressants! Votre conseiller professionnel ou notre équipe legs et dons planifiés peut vous aider à trouver la meilleure solution pour vous et vos proches.

McGill | Legs et dons planifiés

Forgez *l'avenir*